Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 069-216902569-20261109-SHS_A261109_1-AR

MÉTROPOLE DE LYON

Direction Développement urbain
Arrêté n°DDU/SHS/2026-11-09

Objet : Abrogation de l'arrêté municipal n°SHS/2026 10 23 portant opérations de sécurisation du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, à Vaulx-en-Velin

LE MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;
Aux termes de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » ;

VU l'arrêté municipal n°SHS/2026 10 23 du 23 octobre 2026 portant opérations de sécurisation du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, cadastré BC 910 à Vaulx-en-Velin, faisant suite au rapport N° HI 069 256 26 00006 de l'unité péril de la Métropole de Lyon constatant l'instabilité du bâtiment ;

VU le rapport en date du 28 octobre 2026 de Monsieur Bernard COUDERT, expert désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Lyon en date du 26 octobre 2026, concluant à l'existence d'un danger imminent et à la nécessité d'appliquer la procédure prévue à l'article L5I I-19 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté de mise en sécurité d'urgence n°2026-096 du 29 octobre 2026 de la Présidente de la Métropole de Lyon prescrivant des mesures d'urgence à la SCI FYMMS domiciliée 18 Alfred Béraud à Vaulx-en-Velin, propriétaire de l'immeuble sis 18 Rue Alfred Béraud à Vaulx-en-Velin, cadastré BC 910 ;

CONSIDERANT que l'arrêté de mise en sécurité d'urgence n°2026-096 du 29 octobre 2026 de la Présidente de la Métropole de Lyon prescrit les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique gravement menacée par l'état de l'immeuble susvisé en raison d'un risque d'effondrement ;

CONSIDERANT que la Métropole de Lyon, compétente en matière de péril a prescrit, par arrêté de mise en sécurité d'urgence n°2026-096 du 29 octobre 2026, les mesures d'urgence nécessaires, il y a lieu d'abroger l'arrêté municipal n°SHS/2026 10 23 du 23 octobre 2026 portant opérations de sécurisation du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, cadastré BC 910 à Vaulx-en-Velin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
L'arrêté municipal n° DDU/SHS/2026 10 23 du 23 octobre 2026 portant opérations de sécurisation du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, à Vaulx-en-Velin est abrogé.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 069-216902569-20261109-SHS_A261109_1-AR

ARTICLE 2 :
Cette abrogation prend effet à a date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté est porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage ou de notification individuelle.
Il est transmis à M. Le Préfet du département du Rhône.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

ARTICLE 5 :
Le Directeur Général des Services de la Ville de Vaulx-en-Velin, M. le Directeur de la Sécurité Publique, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 9 novembre 2026

Nadyah ABDEL SALAM
Adjointe déléguée
À l'Habitat et Logement
digne, Patrimoine bâti

MAIRIE DE VAULX-EN-VELIN (Rhône)